



Fiche terminologique n°181

TERME ÉTUDIÉ : academic degree

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **degree**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : gestion de l'enseignement : sanction des études; mesure et évaluation : reconnaissance des acquis

DÉFINITION : "A title bestowed by a college or university as official recognition for the completion of a course of study or for a certain attainment."

CONTEXTE : "The degree may be a first degree, first professional degree, master's degree, doctoral or equivalent degree."

TERME ÉTUDIÉ : grade universitaire

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **grade; titre universitaire [1]**

TERMES DÉCONSEILLÉS : **diplôme; titre**

DÉFINITION : «[T]itre conféré par l'Université au terme d'un cycle complet d'études universitaires.»

CONTEXTE : «Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du premier, du deuxième et du troisième cycle. Ainsi, les titres de bachelier, de maître et de docteur sont-ils conférés par l'Université au terme du baccalauréat (programme de grade du premier cycle), de la maîtrise (programme de grade du deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).»

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette le terme «diplôme» qui a un sens plus concret que le terme étudié, puisqu'il désigne le document attestant l'obtention d'un grade ou la réussite d'un programme. Il écarte aussi «titre», terme générique qui désigne aussi bien des documents et des grades que des fonctions ou des charges.

Le Réseau recommande le terme «grade universitaire», dont l'usage est répandu au palier universitaire, ainsi que le synonyme abrégé «grade».

DATE DE RÉDACTION : mars 1994